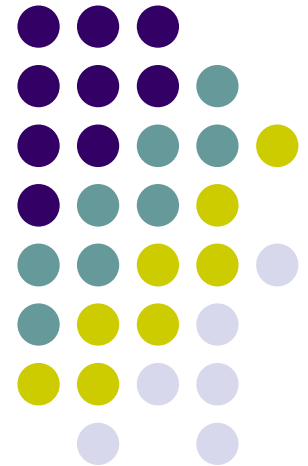


Le P.A.P. : Plan d'Accompagnement personnalisé

Décret du 18 novembre 2014



Une réponse de L'Éducation Nationale



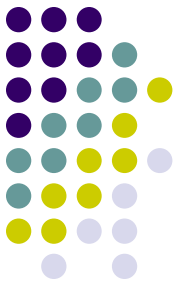
- Pourquoi ?

Pour aider les élèves présentant des difficultés scolaires durables qui n'entrent pas dans le champ réglementaire du handicap.

Par conséquent

Pas de passage MDPH

Pas de suivi par un enseignant référent

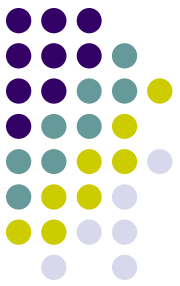


Les élèves

- Pour qui ?

Des élèves dont les difficultés scolaires persistent malgré une pédagogie adaptée et individualisée et des renforcements organisés dans le cadre :

- d'un PPRE (écrit et validé)
- de l'intervention du RASED



Les élèves « DYS »

- Pour qui ?

Les élèves dont les difficultés scolaires résultent d'un trouble des apprentissages.

Des troubles cognitifs, des troubles spécifiques des apprentissages (troubles « dys », troubles attentionnels) et/ou les refus anxieux de l'école.

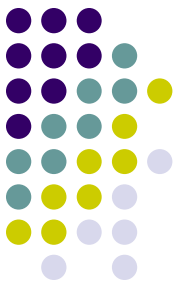


La nature du dispositif

- Le PAP se distingue du PPS

Il ne relève pas du champ du handicap

Il est à visée pédagogique



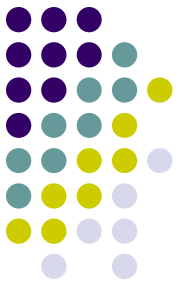
Mise en œuvre

- **Comment ?**
 - Sur proposition du conseil de cycle/du conseil de classe.
 - Après avis du médecin scolaire
 - Un bilan pédagogique est fait
 - L'engagement de l'élève et l'accord de la famille sont indispensables.



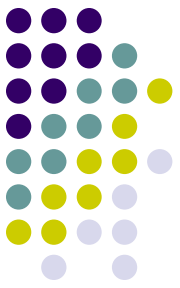
Une action de coordination

- **Le PAP**
 - Vise à favoriser la complémentarité des actions pédagogiques dans et hors de l'école.
 - Est proposé pour plusieurs années (couvre la durée du cycle)
 - Une évaluation est faite au plus tard à chaque changement de cycle



Un objectif

- **Le PAP**
 - Définit les mesures pédagogiques qui permettent à l'élève de suivre les enseignements prévus au programme correspondant au cycle dans lequel il est scolarisé.
 - Il peut se substituer au PPRE
 - Il est révisé tous les ans



Quelques données

- Pour compléter

Le PPRE est un dispositif transitoire qui répond à une difficulté à un moment donné (Cela représente 17 à 20 % d'élèves)

Les «dys»

(les élèves dyslexiques représentent 3 à 5% des élèves de l'élémentaire.)

Le PAP sans doute 3 à 7% des élèves.